

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 19 janvier 2007  
(convocation du 8 janvier 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Janvier Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BANNEL J. Didier à M. MILLET Thierry (jusqu'à 10 h 10)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme DESSERTINE Laurence à M. MANGON Jacques (jusqu'à 10 h 15)	Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 09 h 55)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	Mme PARCELIER Muriel à M. LOTHAIRES Pierre (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Convention de services comptable et financier entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Trésor Public - Adoption - Autorisation de signature.**

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux et le Trésor Public collaborent depuis plusieurs années en vue d'améliorer sans cesse la qualité de la gestion publique locale.

Dès février 2001, la CUB et le Trésor Public ont signé une charte de partenariat contenant un certain nombre d'attentes et d'objectifs définis conjointement visant à renforcer l'efficacité quotidienne et réciproque de leurs services.

En 2003, le Ministère des Finances, de l'Economie et de l'Industrie a proposé à onze collectivités territoriales et EPCI (Régions, Départements, Communautés Urbaines et Villes), au rang desquels figurait la CUB, la signature d'une convention de services comptable et financier.

La signature de cette convention au caractère, à l'époque, quelque peu expérimental, anticipait sur les nouvelles relations que le Trésor Public souhaitait établir avec les collectivités et établissements publics locaux en s'appuyant sur les derniers développements offerts par les techniques modernes d'information et de communication.

En signant, en juillet 2003, ce type de convention, la CUB était l'une des toutes premières collectivités à s'engager dans cette démarche et à bénéficier d'une offre complète de services et de produits innovants et réactifs.

La convention contenait deux axes forts se rapportant, d'une part, à l'optimisation des outils de gestion et, d'autre part, à l'aide à la prise de décision. Afin d'atteindre ces objectifs, 14 fiches actions avaient été définies.

Aujourd'hui, la CUB et le Trésor Public, souhaitent améliorer encore leur partenariat et s'engager au sein d'une nouvelle convention avec, pour objectif, de mieux répondre aux attentes et préoccupations de la collectivité qui ont évolué depuis 2003 mais aussi de tirer parti des évolutions et retours d'expérience issus des multiples signatures de conventions du même type intervenues au niveau national depuis trois ans.

Les axes principaux de la nouvelle convention

Le projet de convention, aujourd'hui, proposé, s'articule autour de quatre axes principaux :

- Le rapprochement et l'amélioration de la transversalité entre les services gestionnaires et ceux du comptable,
- La modernisation des chaînes de la recette et de la dépense,
- L'amélioration de la qualité des comptes,
- L'information financière et l'aide à la décision.

Ces axes se déclinent en 15 fiches actions annexées au présent projet de convention.

Pour chacune d'elles, l'objectif recherché, les modalités de mise en œuvre, le calendrier prévisionnel de réalisation, les indicateurs de résultat et le nom des responsables de l'action sont précisés.

Ces axes concernent non seulement le budget principal mais également les budgets annexes de la collectivité y compris ceux des régions dotées de la seule autonomie financière.

Le suivi de la réalisation des actions définies dans le présent projet de convention sera assuré par un Comité de Pilotage et un Comité Technique.

#### Le Comité de Pilotage :

Co-présidé par M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux et M. le Trésorier Payeur Général de Région, le Comité de Pilotage auquel participera également le Vice-Président délégué chargé de la Commission Finances-Planification, fixe les grandes orientations et les choix stratégiques relatifs à la convention.

Il valide les points d'étape de sa mise en place sur la base des résultats présentés par le Comité de Suivi, décide les protocoles et avenants pouvant être signés, décide de toute modification à apporter, le cas échéant, au calendrier prévisionnel de réalisation et aux outils de suivi (indicateurs). Il se réunit, au moins, une fois par an.

#### Le Comité Technique :

Co-animé, pour la CUB, par le Directeur Général du Pôle Finances, et pour le Trésor Public, par le Receveur des Finances et le Directeur Départemental, chef du Département Secteur Public Local de la Trésorerie Générale, le Comité Technique associe les praticiens des parties signataires.

Il doit mettre en œuvre les actions décidées dans le cadre de la convention, produire un tableau de bord semestriel des indicateurs retenus, proposer de compléter ou modifier éventuellement la liste de ceux-ci, préparer et assurer le secrétariat des réunions du Comité de Pilotage. Il se réunit, au minimum, une fois par semestre.

Un compte rendu des actions menées dans le cadre de cette convention pourra, bien entendu, être effectué au minimum une fois par an devant la Commission Finances-Planification.

La convention dont-il s'agit serait, enfin, conclue pour une durée d'un an et serait renouvelable par tacite reconduction, sauf si l'une des parties la dénonce par écrit trois mois avant la date de son renouvellement.

Au travers de la signature de cette convention, la CUB et le Trésor Public ont pour objectif conjoint d'améliorer la gouvernance et le pilotage de la gestion publique, objectif qui passe par :

- Une amélioration mutuelle et concertée du professionnalisme de leurs équipes,
- Une amélioration de la fiabilité et de la sincérité des comptes ou, en d'autres termes, de la qualité des comptes produits, base indispensable pour éclairer les choix de gestion dans le cadre de la recherche d'une gestion toujours plus efficiente de la dépense et donc de la ressource publique locale.

Dans ces conditions, et au regard des éléments exposés ci-dessus, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **ADOPTER**, le texte de la convention de services comptable et financier ainsi que ses annexes jointes au présent rapport,
- **AUTORISER** M. le Président à signer ce document avec le TRESOR PUBLIC.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 janvier 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 30 JANVIER 2007</b>
--

M. HENRI HOUDEBERT

